

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 septembre 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Nicola Ranieri</b>	<b>cons. au poste no: 1 (maire suppléant)</b>
<b>Charles Auguste Côté</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Marielle Ménard</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Marc Gravel</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Sylvain Gauthier</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Fatima Hamadi</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général**

**Était absent de l'assemblée :**

**Jean François Delisle            maire**

**Le maire n'exerce pas son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 03 par monsieur Nicola Ranieri, maire suppléant.

\*\*\*\*\*

**Mot de bienvenue du maire**

**Adoption de l'ordre du jour**

**300-09-2015**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**Mot de bienvenue du maire**

**Adoption de l'ordre du jour**

**1. Administration**

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 25 août 2015

1.1.2 Procès-verbal du 4 septembre 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande de l'association des propriétaires du lac Quenouille

1.2.1.2 Comité de gestion du lac Quenouille : candidature de Daniel Charron

1.2.1.3 Demande donation de terrain (Mme Goletto)

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-15-02 (camping)

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Mandat Me Côté: demande d'accès à l'information

1.5 Protocole d'entente des services informatiques (MRC des Laurentides)

1.6 Membres CCU

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires nets

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

---

- 3. Ressources humaines**
  - 4. Ressources matérielles et immobilières**
  - 5. Sécurité publique**
    - 5.1 Plan mesure d'urgence
    - 5.2 Préventionniste de VDL à Lac-Supérieur
  - 6. Réseau routier, transport**
    - 6.1 Seuils de ralentissement
    - 6.2 Lignage de rue
  - 7. Gestion du territoire et du milieu**
    - 7.1 Demande de dérogation mineure
      - 7.1.1 Dossier du 4 chemin Sévigny
    - 7.2 Demande de PIIA
      - 7.2.1 Dossier du 69 chemin du Petit-Lac-de-l'Orignal
    - 7.3 Entente concernant la disposition des matières résiduelles
    - 7.4 Offre de service de Stantec
  - 8. Service à la collectivité**
    - 8.1 Sports, loisirs et culture
    - 8.2 Bibliothèque
      - 8.2.1 Rapport d'activités juillet
- Période de questions**  
**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

- 1. Administration**
  - 1.1 Procès-verbaux**
    - 1.1.1 Procès-verbal du 25 août 2015**

**301-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal du 25 août 2015.

\*\*\*\*\*

- 1.1.2 Procès-verbal du 4 septembre 2015**

**302-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère étant dissidente pour motif que le Conseil aurait pu éviter cette assemblée, d'accepter le procès-verbal du 4 septembre 2015.

\*\*\*\*\*

- 1.2 Communication**
  - 1.2.1 Correspondance**
    - 1.2.1.1 Demande de l'association des propriétaires du lac Quenouille**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

- 1.2.1.2 Comité de gestion du lac Quenouille : candidature de Daniel Charron**

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

---

**1.2.1.3 Demande donation de terrain (Mme Goletto)**

**303-09-2015**

CONSIDÉRANT la demande déposée à la Municipalité à l'effet de céder le terrain matricule 3717-71-0908, propriété de Mme Danielle Goletto ;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la donation du terrain matricule 3717-71-0908 propriété de Mme Danielle Goletto.

\*\*\*\*\*

**304-09-2015**

CONSIDÉRANT la résolution 303-09-2015 ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Marie-Ève Chalifoux, notaire, pour préparer le contrat de donation de terrain matricule 3717-71-0908, propriété de Mme Danielle Goletto ;

Que monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

\*\*\*\*\*

**Arrivée de madame Fatima Hamadi, il est 19 h 27.**

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 367-15-02 (camping)**

**305-09-2015**

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-15-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 ;

CONSIDÉRANT l'avis motion en date du 21 février 2015;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 23 mai 2015;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 367-15-02.

\*\*\*\*\*

**Mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi quittent l'assemblée.**

\*\*\*\*\*

**1.4 Affaires juridiques**

**1.4.1 Mandat Me Côté: demande d'accès à l'information**

**306-09-2015**

CONSIDÉRANT les demandes d'accès à l'information portées à la Commission d'accès à l'information ;

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des services professionnels pour représentations auprès de la Commission d'accès à l'information concernant ces demandes ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Me Joanne Côté, avocate de la firme Prévost Fortin D'Aoust, en date du 25 août 2015, au taux horaire de 290 \$.

\*\*\*\*\*

**Mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi réintègre l'assemblée.**

\*\*\*\*\*

**1.5 Protocole d'entente des services informatiques (MRC des Laurentides)**

**307-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à la signature du protocole d'entente dressant les rôles et responsabilités de la Municipalité de Val-des-Lacs et de la MRC des Laurentides quant aux services informatiques déployés par la MRC afin d'assurer le déploiement, la gestion, la sécurité et la fiabilité du réseau. Le présent protocole a pour objet de définir les conditions et les niveaux de services offerts par la MRC et les conditions d'accès des utilisateurs.

Que monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, soient autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

\*\*\*\*\*

**1.6 Membres CCU**

**308-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, de nommer monsieur Gabriel Charbonneau en tant que membre du CCU.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**309-09-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter l'émission des chèques n° 6795 à n° 6851 et n° 6849 annulé, pour un montant de 22 680.47 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 1er juillet 2015 au 31 juillet 2015 pour un montant de 33 380.93 \$;

Pour un grand total des déboursés 56 061.40 \$.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

---

**2.2 Rapport des salaires**

**310-09-2015**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le rapport des salaires bruts du mois d'août 2015 au montant de 77 647.33 \$ pour un montant net de 63 733.10 \$.

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

**5.1 Plan mesure d'urgence**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**5.2 Préventionniste de Val-des-Lacs à Lac-Superieur**

**311-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à la Municipalité de Lac-Superieur d'utiliser les services de M. Simon St-Pierre à titre de préventionniste pour le service incendie de Val-des-Lacs au taux horaire de 14 \$.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.1 Seuil de ralentissement**

**312-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation de seuils de ralentissement à l'intersection des chemins Charron et Sarazin ainsi que l'intersection des chemins Val-des-Lacs et Lac-de-l'Orignal.

\*\*\*\*\*

**6.2 Traçage de rue**

**313-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'offre de service de l'entreprise Marquage et Traçage du Québec pour procéder au traçage des rues sur le territoire de la municipalité au montant de 4 541.52 \$ taxes incluses.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

---

**7. Gestion du territoire et du milieu**

**7.1 Demande de dérogation mineure**

**7.1.1 Dossier du 4, chemin Sévigny**

**314-09-2015**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 28 août 2015 a été déposée par Peter Rado pour Pierre Coulombe et Shirley Ryan et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 15111 réalisé par Peter Rado arpenteur daté du 5 août 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-05 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone. Ainsi, la propriété en question est située dans la zone RU-5 où la marge de recul applicable est de 10 m ;

CONSIDÉRANT QUE conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment était existant avant les années 80 et que le bâtiment est situé sur un chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 5.52 m en marge de recul avant;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée par Pierre Coulombe et Shirley Ryan.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demande de PIIA**

**7.2.1 Dossier du 69 chemin du Petit-Lac-de-l'Orignal**

**315-09-2015**

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2015-17 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août par Denis Brousseau ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage ;

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour de lac 412-09 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée au mois d'août par Denis Brousseau.

\*\*\*\*\*

**7.3 Entente concernant la disposition des matières résiduelles**

**316-09-2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente relative à la gestion opérationnelle entre la Municipalité et la MRC des Laurentides ayant pour objet de définir le cadre dans lequel la Municipalité applique les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement 302-2015 concernant la disposition des matières résiduelles sur le territoire des municipalités de Lac Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-des-Lacs et de Val-Morin.

Que monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soient autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

\*\*\*\*\*

**7.4 Offre de service de Stantec**

**317-09-2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme Stantec Experts-Conseils ltée pour un support technique dans le cadre de l'étude de sécurité du barrage du lac Quenouille au montant maximal de 6 810 \$ taxes en sus, conditionnellement au partage des coûts avec la Municipalité de Lac-Supérieur.

\*\*\*\*\*

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Sports, loisirs et culture**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**8.2 Bibliothèque**

**8.2. Rapport d'activité août 2015**

**318-09-2015**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois d'août 2015.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
22 SEPTEMBRE 2015**

---

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

**319-09-2015**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de levée l'assemblée. Il est 20 h 40.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la  
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,  
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses  
autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean F. Delisle,  
Maire**

---

**Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier, directeur général**